



Auxiliaires de Puériculture (H/F)

Auxiliaire de puériculture, vous prenez en charge les enfants et répondez à leurs besoins fondamentaux, en lien avec les parents. Vous participez à leur éveil grâce à la conception et la mise en œuvre des projets pédagogiques.

Vous travaillez dans une des 450 crèches de la Ville de Paris, une diversité de métiers dans une diversité de structures ! La Ville de Paris prend en compte vos contraintes géographiques.

Temps de travail et horaires :

- 38 heures 30 de travail par semaine ;
- Jusqu'à 58 jours de repos par an ;
- Horaires compris entre 8h et 18h30.

Rémunération :

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 475€ en début de carrière sans expérience professionnelle.

(Montant net mensuel : 2 016€)

Les autres avantages :

- Un travail qui a du sens ;
- Un travail d'équipe ;
- De nombreuses possibilités de mobilité et d'évolutions de carrière ;
- Une possibilité de développer vos compétences, avec un dispositif de formations sur le temps de travail et tout au long de la carrière (Ecole des métiers) ;
- Tous les avantages des agents de la Ville de Paris (déroulé de carrière, prévoyance, participation mutuelle, Sport Santé, accès gratuit aux piscines, médiathèques et musées municipaux...).

Candidatures :
du 29 juin
au 11 septembre 2026

**Auxiliaire de
Puériculture (H/F)**
(catégorie B)

Entretiens à partir du
12.10.2026

Prise de poste en
janvier 2027

PROFIL :

- Être titulaire, au plus tard le premier jour des épreuves du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Sens du service public
- Capacité d'écoute et de communication
- Polyvalence
- Rigueur

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

